

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

PROCES-VERBAL
VALANT COMPTE-RENDU
N° 2020/07

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 septembre 20 à 20 h

L'an deux mil vingt et le huit septembre à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de VIOLAY, dûment convoqués par le maire sortant dans les délais légaux, le 03 septembre 2020, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

La séance s'est tenue au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal,

- ✓ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux présents : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux votants : 15

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

CHAVEROT Véronique
PALAIS Jean-Claude
COLLON Colette
POIRON Jean-Pierre
ESCOFET Danièle
BISSAY David
SERRAILLE Joëlle

DENIS Chantal
CHAVEROT Gilbert
LANGE Audrey
GIROUD Marc
LAURENT Michel
BLANCHARD Valérienne
LAURENT Maël

Excusé : PERRIER Guy (pouvoir à M. Jean-Pierre POIRON)

Aux termes de l'article L. 2121-18 du code général des collectivités territoriales : " Les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos ... ".

Afin de respecter l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L3131.12 de la santé publique et conformément à l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, Madame le Maire sollicite le huis-clos.

Le Conseil Municipal vote le huis clos : à l'unanimité

Désignation du secrétaire de séance : Chantal DENIS

Ordre du jour :

- **Délibération** : Modification de la délibération prise à la date du 26 mai 2020 concernant les délégations du conseil municipal consenties au Maire, à la demande de Monsieur le Sous-Préfet de Roanne.
Afin d'assurer la sécurité juridique des décisions futures en matière d'actions en justice d'une part et de demandes de subventions d'autre part, il convient de préciser les conditions dans lesquelles ces attributions pourront être exercées.
- **Délibération** : ZA Les Gagères. Décider de la dissolution du budget suite à la vente de la zone à la Communauté de Communes de Forez Est, afin de pouvoir effectuer les écritures de clôture.
- **Délibération** : DM : suite au confinement Mme le Maire propose la gratuité de deux mois de loyer (avril et mai) à Mme MIDY, ostéopathe, suite à la demande de cette dernière. Cela constitue une charge à l'article 678 (+430 €) équilibrée par une réduction sur l'article 6042 (Achat de prestations). Le nombre de repas cantine acheté auprès de l'Ehpad lors de cette année 2020 sera moindre en raison du confinement.
- **Délibération** : SUEZ : approbation d'un avenant au contrat d'affermage passé avec SUEZ. En effet, la réalisation des missions de service public dans le cadre de sa continuité et de sa prolongation dans le temps a nécessité des moyens exceptionnels formalisés dans des plans d'activité (PCA) qui ont été adaptés au fur et mesure des directives et en fonction de l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 modifiée, qui précise les modifications temporaires du cadre d'exécution des contrats. Afin de répondre à l'impact de ces mesures, SUEZ propose donc un avenant n° 04 qui prévoit la prise en charge des surcoûts opérationnels et structurels pendant la période de crise sanitaire qui s'élèvent à la somme de 3 800 € HT. De plus, suite à l'interdiction d'épandre des boues non hygiénisées, nous nous voyons contraints de trouver une nouvelle filière pour les boues liquides produites sur notre station d'épuration (transport vers station de traitement d'Amplepuis pour traitement et compostage normé), cette filière engendre des surcoûts importants de l'ordre de 66 € par m3 pour une quantité estimée à 250 m3, soit 16 500 € HT pour 2020.
- **Délibération** : Communauté de Communes Forez-Est : Désignation de deux membres (un titulaire et un suppléant) pour être proposé sur la liste qui sera soumise au Directeur Départemental des Finances Publiques. 40 noms seront proposés et 20 seront retenus.
- **Délibération** : Communauté de Communes Forez-Est : Désignation de deux membres (un titulaire et un suppléant) à la CLECT (Commission dont le rôle principal est de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et CCFE. Les travaux de cette commission permettent la calcul des attributions que la communauté de communes verse aux communes chaque année.
- **Délibération** : La Communauté de Communes Forez-Est propose aux communes qui le souhaitent l'assistance de son service juridique dans la passation de commandes ou marchés publics. Ce service est payant : tarif 30€ de l'heure. Une estimation du travail sera faite par mail avant la prestation. L'adhésion nécessite une délibération d'approbation qui ne nous engagera pas. Elle permettra simplement de faire appel au service si nous en avons besoin, sachant qu'il pourra toujours être contacté (gratuitement) pour de simples conseils ou renseignements ponctuels et rapides.
- **Voirie** : Point sur les travaux
- **Commission jeunes** : compte rendu de réunion

- **Eglise** : point sur le planning des travaux
- **SMAELT** : La Pothière : point sur les travaux
- **Loire Prévention Suicide** : Réunion d'information le 09 octobre 2020
- **Urbanisme** : Bilan des actes enregistrés en 2019
- **Sport-Santé** : information
- **Questions diverses.**

⇒ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM PRECEDENT**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu précédent.

⇒ **LISTE DES DELIBERATIONS PRISES A LA DATE DU 07.07.2020**

Séance du 07 Juillet 2020	
2020.06.01	Approbation d'un contrat d'apprentissage
2020.06.02	Création d'un poste d'ATSEM Principal 2ème classe 30 h hebdo
2020.06.03	Acquisition d'un local commercial : demande de subvention au Département
2020.06.04	Désignation des personnes proposer à siéger à la commission des impôts locaux
2020.06.05	Formation commission extra municipale tourisme
2020.06.06	Acquisition d'un local commercial : demande de subvention à la Région
2020.06.07	Désignation d'un délégué défense
2020.06.08	Formation commission municipale tourisme et commission jeunes
2020.06.09	Désignation d'un délégué pédestre

1 - Délibération : Modification de la délibération prise à la date du 26 mai 2020

Cette délibération concerne les délégations du conseil municipal consenties au Maire. A la demande de Monsieur le Sous-Préfet de Roanne, il convient, afin d'assurer la sécurité juridique des décisions futures en matière d'actions en justice d'une part et de demandes de subventions d'autre part, de préciser les conditions dans lesquelles ces attributions pourront être exercées. Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité approuve les précisions à apporter :

- Autorise Madame le Maire à tenter au nom de la commune des actions en justice concernant **toutes juridictions**.
- Autorise Madame le Maire à demander auprès de tout organisme financeur l'attribution de subvention **concernant des opérations inscrites au budget**.

2 - Délibération : ZA Les Gagères.

Décider de la dissolution du budget suite à la vente de la zone à la Communauté de Communes de Forez Est, et effectuer les écritures de clôture.

Il est rappelé que ce budget présente un déficit de 120 702 € qui sera épuré par l'excédent prévu sur la zone artisanale les 4 Croix qui devrait rapporter environ 300 000 €. Cette zone n'a pas été transférée pour l'instant à Forez-Est.

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve la dissolution du budget et les écritures correspondantes à l'unanimité.

3 - Délibération : Décision Modificative sur budget principal

Suite au confinement Mme le Maire propose la gratuité de deux mois de loyer (avril et mai) à Mme MIDY, ostéopathe, suite à la demande de cette dernière. Cela constitue

une charge à l'article 678 (+430 €) équilibrée par une réduction sur l'article 6042 (Achat de prestations). Le nombre de repas cantine acheté auprès de l'Ehpad lors de cette année 2020 sera moindre en raison du confinement.

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve la gratuité du loyer sur 2 mois et l'établissement de la DM correspondante.

4 - Délibération : Approbation d'un avenant au contrat d'affermage passé avec SUEZ. Suite à la crise sanitaire COVID 19, la réalisation des missions de service public dans le cadre de sa continuité et de sa prolongation dans le temps a nécessité des moyens exceptionnels formalisés dans des plans d'activité (PCA) qui ont été adaptés au fur et mesure des directives et en fonction de l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 modifiée, qui précise les modifications temporaires du cadre d'exécution des contrats. Afin de répondre à l'impact de ces mesures, SUEZ propose donc un avenant n° 04 qui prévoie la prise en charge des surcoûts opérationnels et structurels pendant la période de crise sanitaire qui s'élèvent à la somme de 3 800 € HT. De plus, suite à l'interdiction d'épandre des boues non hygiénisées, nous nous voyons contraints de trouver une nouvelle filière pour les boues liquides produites sur notre station d'épuration (transport vers station de traitement d'Amplepuis pour traitement et compostage normé), cette filière engendre des surcoûts importants de l'ordre de 66 € par m3 pour une quantité estimée à 250 m3, soit 16 500 € HT pour 2020.

M. LAURENT fait remarquer que SUEZ est une action cotée en bourse. C'est pourquoi, ces 3 800 € paraissent élevés et demande si ce montant est proportionnel à l'importance de la commune ?

Madame le Maire répond que c'est effectivement fonction de l'importance de la Commune et des contraintes liées à notre STEP.

Madame le Maire reconnaît que cette mesure se discute, elle a rencontré un responsable à ce sujet. Cependant, elle est prévue par le décret mentionné plus haut. Elle signale que c'est surtout par rapport au fait que du personnel a dû être recruté.

Le Conseil Municipal propose de refuser collégalement.

Madame le Maire donne lecture de l'avenant et précise que SUEZ a été très réactif à la station, néanmoins le surcoût paraît élevé.

Les boues sont emmenées à Amplepuis où elle passe par une filière d'hygiénisation d'où le prix de 66 € / tonne.

Madame le Maire propose d'accepter cet avenant étant entendu que ce sera le seul effort de la commune compte tenu de la crise sanitaire COVID.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Autorise Madame le Maire à signer la convention.

5 - Délibération : Communauté de Communes Forez-Est : Commission Intercommunale des Impôts Directs

Désignation de deux membres (un titulaire et un suppléant) pour être proposé sur la liste qui sera soumise au Directeur Départemental des Finances Publiques. 40 noms seront proposés et 20 seront retenus.

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée les titulaires et suppléants de la Commission de la Commune et propose de désigner :

Titulaire : M. Michel SERRAILLE

Suppléant : M. Gabriel VIAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Approuve à l'unanimité.

6 - Délibération : Communauté de Communes Forez-Est : Commission CLECT

Désignation de deux membres (un titulaire et un suppléant) à la CLECT (Commission dont le rôle principal est de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et CCFE). Les travaux de cette commission permettent le calcul des attributions que la communauté de communes verse aux communes chaque année.

Il est proposé :

Membre titulaire :

CHAVEROT Véronique

Membre suppléant :

PALAIS Jean-Claude

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions ci-dessus.

7 - Délibération : Communauté de Communes Forez-Est : Adhésion au service assistance juridique pour les commandes et les marchés publics

Forez-Est propose aux communes qui le souhaitent l'assistance de son service juridique dans la passation de commandes ou marchés publics. Ce service est payant : tarif 30€ de l'heure. Une estimation du travail sera faite par mail avant la prestation. L'adhésion nécessite une délibération d'approbation qui ne nous engagera pas. Elle permettra simplement de faire appel au service si nous en avons besoin, sachant qu'il pourra toujours être contacté (gratuitement) pour de simples conseils ou renseignements ponctuels et rapides.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- *Autorise Mme le Maire à signer la convention.*

8 - Voirie : Point sur les travaux

M. POIRON annonce les travaux effectués par EIFFAGE et EUROVIA.

- Une opération de point à temps sera réalisée :
 - Rue J. Vergnier
 - Route de la Croix Bleue aux 4 Croix (colmatage du joint central) et Echansieux
- Des micro-chantiers seront réalisés par l'entreprise BALMONT prochainement.
- Le service voirie a procédé à des bouchages de trous sur les voies communales.
- Différents matériaux ont été récupérés pour traiter différents chantiers sur des chemins en terre.
- Un marquage au sol sera réalisé avec les équipes de Balbigny. (Arrêts-minute).
- Il est prévu également le fauchage des fossés avec M. CHAZELLE.
- Les amendes de police concernant des travaux sur la route du signy (sécurisation du virage vers chez Mme STUMPP), il y aura un petit trottoir et un marquage au sol pour faire ralentir les automobilistes qui passent très vite.

Cette année un bon nombre de voies couvertes et chemins vont pouvoir être restaurés. L'année prochaine ce sera plutôt des travaux d'entretien, en sachant que des travaux importants de rénovation de la rue St Roch et de la Départementale devront être effectués pour terminer le centre bourg. L'enveloppe pour ces travaux sera prise sur deux années de voirie.

M. POIRON précise que l'accord cadre avec la communauté de communes Forez-Est est arrivé à expiration. De ce fait, les coûts subissent une hausse importante.

Madame le Maire signale que des études sur ce qui pourrait être réalisé, sont en cours afin de pouvoir faire travailler toutes les entreprises locales.

9 - Commission jeunes : compte rendu de réunion

M. POIRON signale que deux réunions ont été organisées.

Il rappelle les membres qui constituent cette commission :

Des préconisations ont été faites.

Compte rendu de David BISSAY :

Plusieurs projets ont été abordés en fonction de l'âge des enfants.

1^{er} point

En ce qui concerne la tranche à partir de 6 ans. Il a été proposé d'acheter une balançoire à l'aire de jeux. Jeux qui peuvent être installés rapidement.

2^{ème} point

Sécurisation de l'aire de jeux vers Violay Meubles. Installer un banc pour que les parents puissent s'asseoir et surveiller les enfants pour éviter d'installer un grillage à la place des barrières en bois actuelles.

3^{ème} point

Prévoir un budget annuel pour améliorer régulièrement les aires de jeux d'environ 4 800 € TTC.

Eventuellement, associer le stagiaire pour améliorer le parc animalier et aider à mettre en place des rénovations (des bancs par exemple).

Panneau de basket sur la Place Fouillat : Il a été enlevé

Madame le Maire se prononce avec beaucoup de réserve sur les balançoires car ces jeux restent dangereux pour les enfants qui peuvent se trouver dans le périmètre.

La petite maison avec toboggan a dû être enlevée car elle n'était plus aux normes.

Erwan Deroire, le stagiaire, devra travailler sur le fleurissement et sur la réfection du parc animalier. Il pourra travailler sur l'aire de jeux.

Compte rendu par Audrey LANGE

Cet été, beaucoup de personnes se sont retrouvées au parc, mais très peu sont montées à la Madone. Un cheminement évolutif entre l'aire de jeux et la Madone pourrait être réalisé afin de créer une extension de l'aire de jeux pour les plus grands avec des jeux en bois (Espaliers, parcours santé, etc).

Madame le Maire explique qu'il conviendrait de chiffrer les équipements à installer à la Madone.

Terrain Multi-sports

Il s'adresserait à différents publics. Il pourrait être installé sur l'emplacement du centre technique de la voirie départementale avec une table pour permettre aux jeunes ou autres de s'installer.

Mme le Maire précise que :

Le centre technique de la voirie départementale devra être déplacé sur la ZA des gagères fin septembre. Le devenir du centre situé place Fouillat est en cours d'étude au Département pour une éventuelle rétrocession à la commune. Les conditions devront être examinées. Mme le Maire a demandé à ce que soit détruit le mur contenant le sel, du fait de son état catastrophique et dangereux. De fait, si le terrain devient libre, il sera possible d'envisager d'y installer un terrain multi-sports. Toutefois, un mur de protection contre le vent du nord devra être prévu.

Il convient donc d'attendre les modalités de rétrocession avant de pouvoir établir un projet.

La Communication

Créer à nouveau de la communication envers les jeunes.

M. LAURENT signale que pour une réalisation pérenne il faut associer les jeunes.

Madame le Maire explique qu'il était initialement prévu de réaliser un local pour les jeunes avec les chantiers de jeunesse, en associant les jeunes du village.

M. LAURENT précise qu'il y a besoin d'un encadrement, d'un responsable en cas de local fermé.

Madame le Maire explique qu'il s'agirait de mettre à leur disposition un simple abri afin qu'ils puissent s'abriter en cas de besoin.

10 - Eglise : point sur le planning de travaux

Le moteur des cloches a été changé en juillet.

La zinguerie de la toiture est à changer, cela sera fait le 05 octobre.

L'électricité fin septembre début octobre.

Les plâtriers commenceraient mi-octobre pour 3 ou 4 mois.

Les portes de l'église seront reprises également.

Ces travaux sont entièrement financés par des subventions et les dons.

Au niveau de la Chapelle, Mme le Maire propose de demander des devis pour la réfection des portes et de la façade.

A partir du 14 septembre, l'église sera fermée jusqu'à fin janvier.

Les enterrements se feront à l'église de Bussières, voire à la chapelle pour les familles peu nombreuses.

11 - SMAELT : Point sur les travaux de la Pothière

Les travaux interviendront fin septembre/début octobre.

La voirie sera coupée pendant un certain laps de temps.

Madame le Maire signale qu'elle laisse la place de Présidente du SMAELT du fait qu'elle a été élue vice-présidente de la Communauté de Communes Forez-Est.

12 - Loire Prévention Suicide : Réunion d'information le 09 octobre 2020 à 18 h

Une réunion publique à la salle Violay 1004 le 09 octobre 2020. Cette association met en place une aide psychologique suite au COVID. Beaucoup de personnes sont en détresse psychologique. Elle est menée par des professionnels psychologues et psychiatres.

Lorsque vous voyez une personne qui change de comportement, il convient de prévenir cette association. Nathalie COLLON en est le relais sur Violay. (voir imprimé ci-joint)

13 - Urbanisme : Bilan des actes enregistrés en 2019

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le bilan des autorisations de construire.

Au total, 26 permis de construire et déclarations préalables.

14 - Sport Santé : Information

Avec le Comité Olympique du Sport une activité sport santé a été mise en place sur la Commune avec Victorien PICOLET. L'objectif est de remettre en activité des personnes qui ont souffert d'une pathologie.

Un bilan individuel est pratiqué et des préconisations sont établies en fonction des pathologies et de l'âge pour ensuite orienter les personnes sur le long terme vers les associations de VIOLAY.

Déjà une vingtaine de personnes sont inscrites pour la 1^{ère} session.

15 – Questions diverses

- Fête patronale : seuls manèges et spectacle du dimanche pourront être organisés.

- Tourisme :

Tour Matagrín : 15 500 visiteurs sont venus visiter le site sur trois mois (juin).

Beaucoup ont fréquenté le pique-nique. Un nettoyage du pique-nique devra être réalisé. Les tables sont presque toutes à réparer.

Voir pour ramener de l'eau au niveau des toilettes (source).

Zou-Loups travaille maintenant sur rendez-vous.

Le parc aventure a très bien fonctionné.

→ Prochaine réunion du Conseil Municipal :

✓ Le mardi 06 octobre 2020 à 20 h.

La secrétaire,
DENIS Chantal



Fait en Mairie, le 08 septembre 2020,
Le Maire,
Véronique CHAVEROT.



Loire Prévention Suicide

Point d'Écoute et d'Accompagnement

Vos maux ont la parole !

3 rue Beaulieu

42300 ROANNE

06 45 72 99 29

✉ contact@loire-prevention-suicide.fr

🌐 www.loire-prevention-suicide.fr



Le lundi de
16h30 à 19h30

Le jeudi de
16h30 à 19h30

Avec le soutien de

ars
Association Roannaise de Santé
Régionale



Loire
Prévention
Suicide

Point Écoute Psychologique



Pas le moral ? Mal de vivre ?

Appelez-nous ou venez-nous voir !



06 45 72 99 29

Vous serez accueilli(e)
sans rendez-vous, gratuitement
et dans la confidentialité

www.loire-prevention-suicide.fr

